

Ces infos gratuites concernent le droit belge, prioritairement le droit de la circulation routière, le droit des assurances et des accidents, ainsi que parfois d'autres sujets. L'avocat veille à la fiabilité des informations fournies, lesquelles ne sauraient toutefois engager sa responsabilité. Le règlement général sur la protection des données en vigueur depuis le 25 mai 2018 s'applique aux données nécessaires à l'envoi de la newsletter. La plus stricte confidentialité s'applique à ces données qui ne seront jamais cédées ni échangées. Si vous souhaitez obtenir des informations quant au traitement de ces données ou les faire rectifier, informez-moi de vos demandes auxquelles je répondrai immédiatement. Si vous souhaitez vous désinscrire et faire supprimer les données vous concernant, il vous suffit d'envoyer un courriel à l'adresse suivante : secretariat@jnavocat.be

La contamination au Covid 19 peut-elle constituer un accident du travail ?

L'agence fédérale des risques professionnels (FEDRIS), organe public qui contrôle la gestion des accidents du travail par les assureurs, estime désormais que la contamination au Covid 19 sur les lieux du travail est susceptible d'être reconnue comme accident du travail.

Comme pour tous les accidents du travail, le travailleur devra prouver :

- 1) l'évènement soudain (dans ce cas-ci le contact avec des gouttelettes produites par un collègue ou un client ou un patient contaminé ou le contact avec une surface contaminée) ;
- 2) la lésion causée par le Covid (prouvée au moyen d'un certificat médical) ;
- 3) le fait que la contamination s'est produite dans le cours et par le fait du contrat de travail ;

Même si ces éléments peuvent être prouvés par des témoignages ou tout autre moyen de preuve, il ne sera pas facile d'apporter cette preuve, avec le risque de contestation par l'assureur. En cas de contestation, le travailleur dispose d'un recours devant le Tribunal du travail.

24 nouveaux radars-tronçons installés cette année en Wallonie dont 2 sur la dangereuse RN 25

À côté du radar fixe classique qui flashe la vitesse instantanée d'un véhicule, la Région wallonne équipe désormais nos routes de radars-tronçons, appareils beaucoup plus sophistiqués et précis, calculant la vitesse moyenne entre deux poteaux, généralement distants de plusieurs kilomètres.

La RN 25 traverse le Brabant de Leuven à Nivelles. Dans sa section Mont-St-Guibert/Nivelles, elle comporte deux bandes de circulation dans chaque sens, séparées par une berme centrale. Plusieurs accidents mortels s'y sont produits au cours des dernières années, des voitures roulant à 120 km/h heurtant violemment des tracteurs agricoles roulant à 30 km/h. Le relief vallonné augmente le risque de ralentissements des tracteurs. D'autres dangers de cette route sont les problèmes d'aquaplanage et d'absence d'éclairage.

En direction de Nivelles, la RN 25 est, depuis le 1^{er} octobre, équipée de ce nouveau système de radar à hauteur de Court-St-Etienne (entre les kilomètres 7 et 13, comptabilisés à partir du croisement avec la N 4 à Mont-St-Guibert). Un autre radar-tronçon avait été installé, début 2020, dans l'autre sens à hauteur de la sortie Ways.

Mobilité: le grand retour des patins à roulettes... une invention belge ?

Simple et peu coûteux, les patins à roulettes pourraient quitter le rayon des jeux d'enfants ou d'ados pour devenir une réelle alternative aux nouveaux engins de déplacement.

Le véritable inventeur des patins à roulettes est Jean-Joseph Merlin, un habitant de ce qui allait devenir la Belgique. En 1760, il avait eu l'idée « *d'attacher des roulettes métalliques sous ses chaussures pour se rendre à un bal maqué* ». Heurtant de front un miroir, il préféra oublier définitivement son invention. En 1863, l'américain J. Plimpton ré-inventa les patins à roulettes, sous forme de patins à quatre roues (sources: site de l'Echo consulté le 14.10.20).

Jean-Pol Nijs

Avocat

Spécialisé en droit de la circulation routière

Infractions – Accidents - Assurances - Indemnisation de tous les dommages

jpn.avocat@skynet.be www.droitdesaccidents.be